

HAUTE GARONNE
CIERP - GAUD

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

Cabinet d'urbanisme

AMENA-Etudes

06 82 05 00 64
vzerbib1@gmail.com

1ère REVISION

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

NOTICE SANITAIRE

5.3.1

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de Cierp Gaud est indépendante en matière d'alimentation et de distribution en eau potable.

La production d'eau est assurée par captage de sources (8) puis stockage dans des réserves en amont des zones de distribution.

Sur le versant Cierp, deux réservoirs assurent le stockage :

- Un réservoir principal de 350m³ environ situé au-dessus du village en allant vers le Cap de la Vieille. Ce réservoir est alimenté par la source « Waterloo » et, en partie, par les sources « Labach » et « De la Jarriou » ;
- Un réservoir secondaire de 10m³ situé au nord, en dessous de la Plane. Ce réservoir est alimenté par les sources « Labach » et « De la Jarriou » ;

Sur le versant Gaud, les sources de « Soueste » et « Bordes » alimentent le réservoir de 250m³ implanté au-dessus du village de Gaud-Dessus.

Au niveau de la production, les ressources sont largement suffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune. Une part importante des sources captées continuant à se déverser dans le milieu naturel, en amont du réseau de distribution.

L'augmentation des besoins liés au développement urbain prévu pourra être satisfaite par augmentation du volume des réservoirs.

EAUX USEES

Le traitement des eaux usées est réalisé en commun avec la commune de Marignac. La station d'épuration est implantée en rive gauche de la Pique, sur la commune de Marignac.

Le réseau d'assainissement couvre les zones urbanisées les plus denses du centre bourg. Il dessert la majorité de la population. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration. Celle-ci a été récemment mise aux normes et améliorée.

- Le réseau a été réhabilité pour améliorer le taux de transfert de la pollution ;
- Les surfaces actives détectées par test à la fumée ont été éliminées du réseau ;
- La filière d'épuration a été modifiée pour éliminer les risques de départ des boues et respecter les objectifs de rejet.

Dans l'état actuel des choses, le taux de desserte de la commune par le réseau public d'assainissement est de 65%.

A l'occasion de la révision du PLU, la Commune a décidé de faire réviser son Schéma Communal d'Assainissement et notamment la carte de zonage de l'assainissement. Le dossier est en cours de constitution avec pour objectif de le mettre en enquête publique conjointe avec le PLU

Concernant le zonage assainissement, le Conseil Municipal a retenu les scénarios suivants :

En zone d'assainissement collectif :

- Scénario 2 « Gaud-Dessus », à l'exception du lotissement « La Coume » qui reste en assainissement non collectif

En zone d'assainissement non collectif :

- Le scénario 1 « Artigaou » ;
- Le scénario 1 « Lane » ;

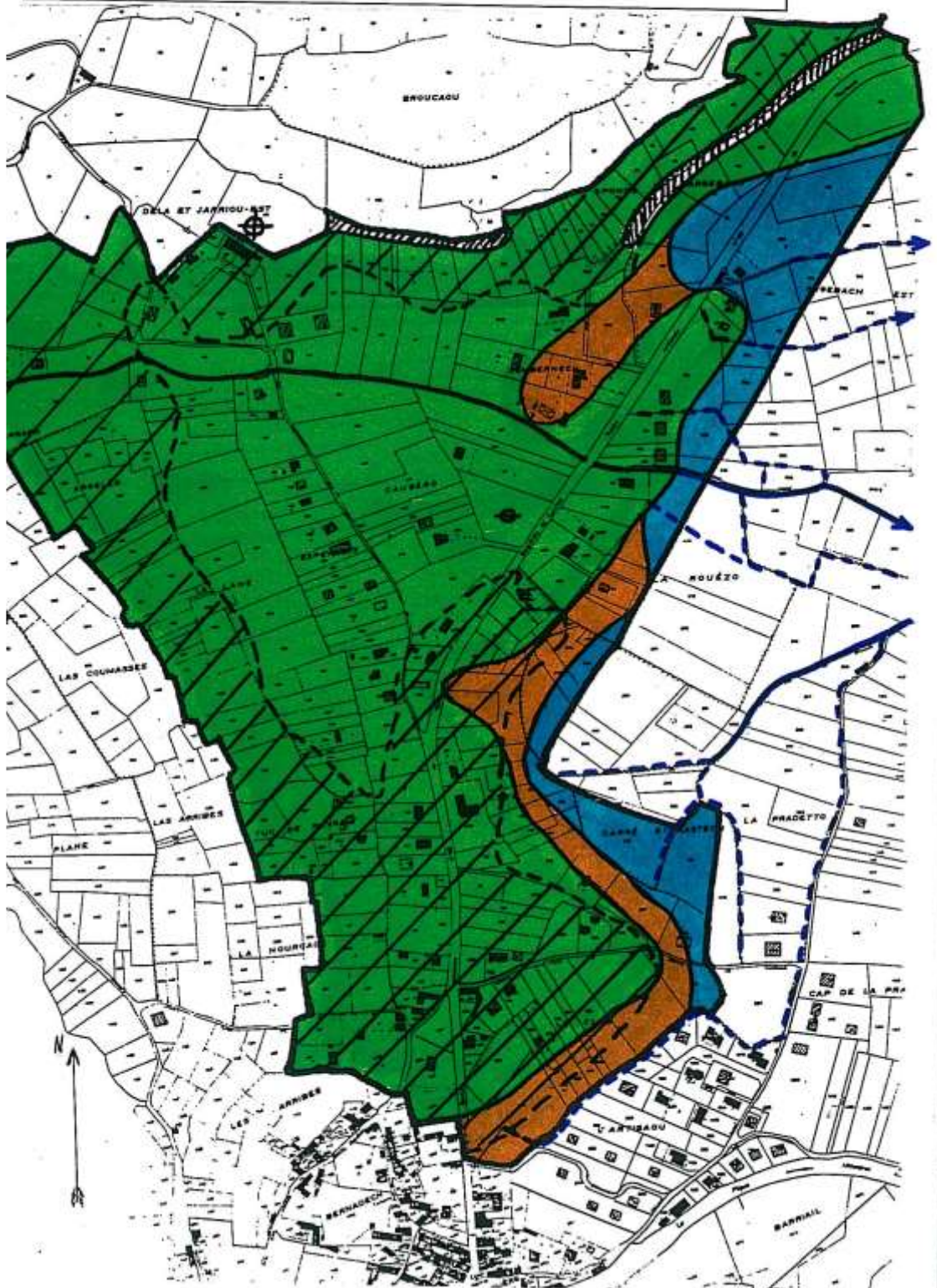
ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le réseau d'assainissement collectif se réalise progressivement. En attendant, leur desserte, les constructions peuvent être assainies individuellement sous réserve de respecter la réglementation en vigueur. Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome permet d'avoir des indications sur les conditions de cet assainissement et les filières à favoriser (CASAA, voir cartes en pages suivantes).

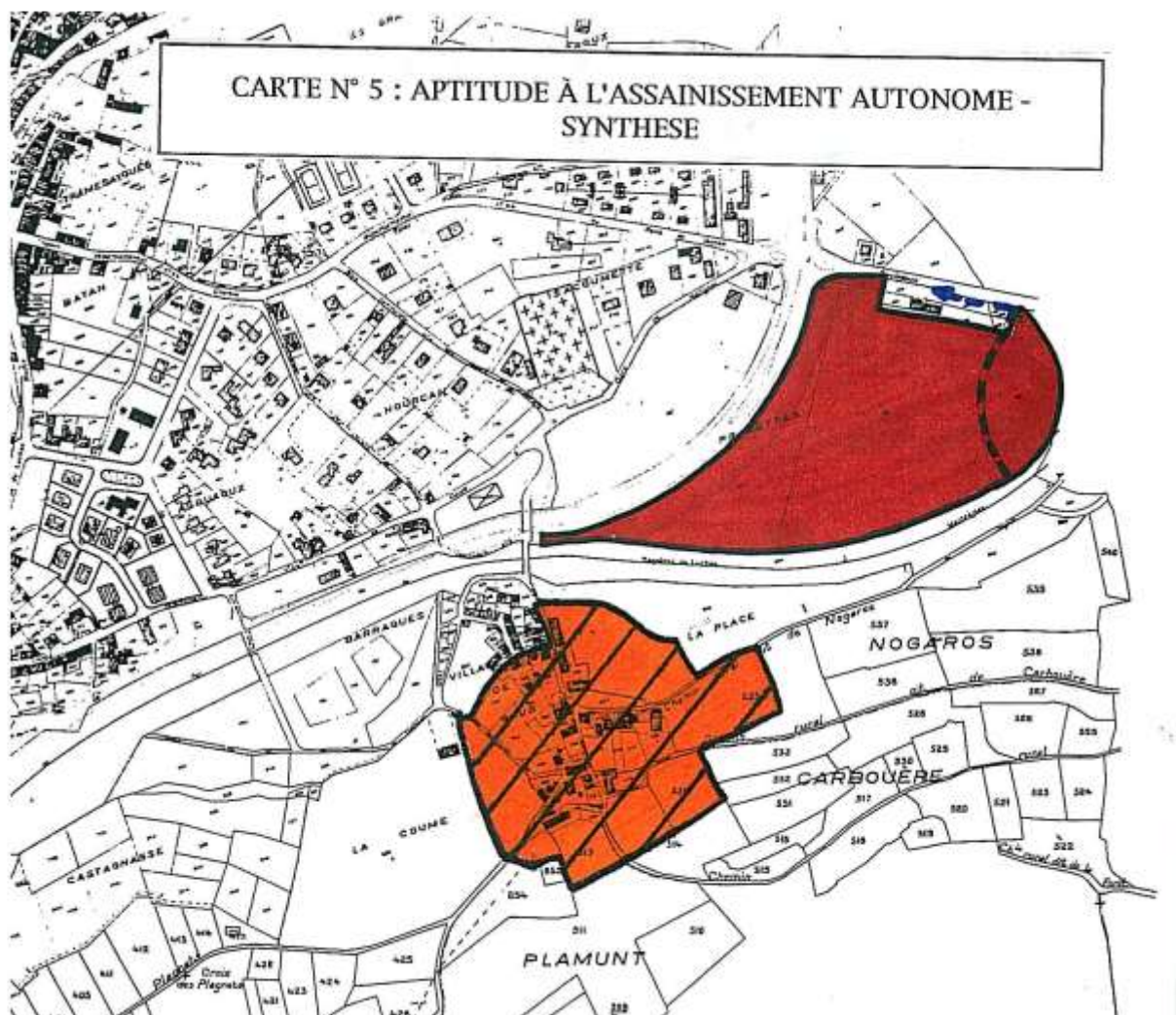
Selon ce document, la majorité des sols constructibles de la commune est favorable à l'assainissement autonome. En effet, les sols, essentiellement morainiques dans les zones de développement présentent une assez bonne perméabilité.

Les fossés de bord de route servent d'exutoires aux filières drainées. Compte tenu du pouvoir épurateur de la végétation des exutoires, les rejets n'ont aucun impact sur la qualité des eaux des cours d'eau.

CARTE N° 5 : APTITUDE À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME -
SYNTHÈSE



CARTE N° 5 : APTITUDE À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME -
SYNTHÈSE



EAUX PLUVIALES

Cierp Gaud ne dispose d'aucun document relatif au réseau de collecte des eaux pluviales sur les zones urbanisées.

Selon les secteurs et les caractéristiques pédologiques, les eaux pluviales collectées sont, soit acheminées à la Pique, soit infiltrées dans le sol.

Des débourbeurs-déshuileurs ont été installés au niveau d'un garage automobile, du parking d'une grande surface, des Ambulances Berra et du restaurant Lou Casteu, afin d'éviter toute pollution du milieu récepteur via le réseau de collecte des eaux pluviales.

Au niveau du bourg, aucun ouvrage n'existe ; les eaux sont directement acheminées à la Pique toute proche. Les risques de contamination par les hydrocarbures sont réduits par le fait que la route principale sur laquelle s'effectue le plus gros du trafic routier ne traverse pas le bourg mais le contourne (RD 125).

Dans les zones nouvellement urbanisées (lotissements), c'est l'infiltration des eaux pluviales qui a été privilégiée. Seules les eaux de toitures sont concernées, ainsi il n'y a pas de risque de pollution de la nappe phréatique (profonde de 4 à 5m) par les eaux ruisselées sur voirie.

Les documents d'incidence, lors de la création de lotissement, prévoient, en général, la mise en place de déshuileurs-débourbeurs ; ceci doit être généralisé sur les nouvelles voies à créer dans le cadre du développement de l'urbanisation.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères relève des compétences de la Communauté de Communes.

La collecte est effectuée deux fois par semaine par le SIVOM de St Gaudens, dirigée vers St Béat (quai de transfert) puis vers le centre d'enfouissement de Pihourc sur la commune de Lieoux.

Par ailleurs, 3 points de collecte pour le tri sélectif sont présents sur le territoire communal (verre, carton, plastique), collectés environ 1 fois par mois par le SIVOM de St Gaudens.

TRANSPORTS EN COMMUN

BUS : Cierp-Gaud est desservie par une liaison autocar du Réseau Arc en Ciel (conseil départemental) ligne 94 Saint Gaudens / Bagnères de Luchon

Arrêt le plus proche : Cierp Gaud centre

Cadence : 2 fois / jour

TRAIN : la gare la plus proche se situe à Marignac (halte sans personnel, pas de distributeur de titre de transport) qui propose quelques arrêts en provenance de Toulouse et un relais Car vers le sud du département.

La gare de Gourdan-Polignan avec relais OUIBUS propose une offre plus régulière et importante (ligne SNCF Toulouse / St Gaudens, Cadence : 6 fois / semaine).